

MAIRIE
DE
MOLAC
MORBIHAN
8, rue Jollivet
Code Postal : 56230
Téléphone : 02.97.45.72.35
Fax : 02.97.45.70.57
Courriel :
commune.molac@wanadoo.fr

Séance du 31 mars 2017

Date de convocation :
24 mars 2017

Nombre de membres :
en exercice : 13
présents : 10
procurations : 3
votants : 13

L'an deux mil dix-sept, le 31 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Molac, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude Maire.

Etaient présents :

COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; MORICE Monique ;
DUMAIRE André ; PERRON Manuela ; NOËL Marie-Dominique ;
GUEHO Sébastien ; ROUSSEAU Matthieu ; BREDOUX Christophe ;
LE PENRU Régis ; JAFFRELOT Jérémie.

Absents excusés :

NICOLAS Peggy qui donne pouvoir à **PERRON Manuela**
TALLIO Laëtitia qui donne pouvoir à **NOËL Marie-Dominique**
DEBAYS Christelle qui donne pouvoir à **ROUSSEAU Matthieu**

Secrétaire de séance :

M DUMAIRE André a été nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 24 février 2017
- ✓ Budget Principal : compte de gestion 2016, compte administratif 2016, affectation des résultats, taux d'imposition 2017, prévisionnel 2017.
- ✓ Budget Logement : compte de gestion 2016, compte administratif 2016, affectation des résultats, prévisionnel 2017.
- ✓ Subvention au CCAS
- ✓ Restauration scolaire : prestation de fourniture et livraison des repas à la cantine scolaire : Adhésion au groupement de commande
- ✓ Avancement de grades 2017 et modification du tableau des effectifs
- ✓ Morbihan Energie : achat groupé d'énergie
- ✓ Questions diverses

Madame Le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour, qui fera l'objet d'une délibération :

- ✓ Admission en non-valeur
- ✓ Indemnité des élus, mise à jour de la délibération suite à l'évolution de la grille indiciaire
- ✓ SIAEP : réhabilitation assainissement non collectif, signature d'une convention
- ✓ Point boulangerie
- ✓ Point rythmes scolaires

◆ **2017-03-01 : Adoption du compte rendu de la réunion du 24 février 2017**

Mme Le Maire demande, aux membres du conseil municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 24 février 2017 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

M ROUSSEAU Matthieu revient sur la délibération N°2017-02-17 relative au projet de la salle polyvalente et à la demande de subvention. Il précise qu'il pensait avoir validé la demande de subvention mais en aucun cas le projet. Il lui est rappelé, comme cela a été dit lors du dernier conseil, qu'un projet ainsi que son plan de financement prévisionnel doivent être validés par le conseil municipal avant de faire l'objet d'une demande de subvention. Ce projet et son plan de financement ont bien été présentés lors de la séance du 24 février par Mme Le Maire, puis validés par le conseil municipal qui a également autorisé Mme Le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Département.

Après en avoir délibéré, le compte rendu du 24 février est adopté à l'unanimité des membres présents.

◆ **2017-03-02 Budget principal : Compte de gestion 2016**

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **2017-03-03 : Budget principal : Compte Administratif 2016**

Le vote a lieu hors la présence de Mme le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve le compte administratif de 2016, qui laisse apparaître un excédent de **664 125.34 €** en section de fonctionnement et un déficit de **272 512.22 €** en section d'investissement, soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser de **391 613.12 €**.

◆ **2017-03-04 Budget principal : Affectation du résultat**

Le conseil municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Et considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **664 125.34 €**,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

349 533.12 €, en section de fonctionnement du budget prévisionnel 2017 (Chapitre 002)

314 592.22 €, en section d'investissement du budget prévisionnel 2017 (art 1068 Chapitre 10)

◆ **2017-03-05 Taux d'imposition 2017**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée, les taux d'imposition votés en 2016, à savoir :

- **Taxe d'habitation : 12.82%**
- **Foncier bâti : 18.25 %**
- **Foncier non bâti : 58.14 %**

Après délibérations, et sur avis de la commission des finances, le conseil municipal, à la majorité (POUR : 9 ABSTENTION : 4), décide de reconduire ces taux pour l'année 2017.

◆ **2017-03-06 Budget principal : Prévisionnel 2017**

Suite à la commission des finances du 24 mars 2017, le conseil vote à la majorité des membres (POUR : 11 ABSTENTION : 2) et par chapitre, le budget prévisionnel de l'exercice 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 297 303.12 €** pour la section de fonctionnement et à **1 054 712.22 €** pour la section d'investissement.

◆ **2017-03-07 Budget annexe : Logements / Commerce / Compte de gestion 2016**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **2017-03-08 Budget annexe : Logements / Commerce / Compte Administratif 2016**

Le vote a lieu hors la présence de Mme Le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de 2016, qui laisse apparaître un excédent de **10 163.33 €** en section de fonctionnement et un déficit de **3 685.31 €** en section d'investissement, soit un excédent global de clôture de **6 478.02 €**.

◆ **2017-03-09 Budget annexe : Logements/Commerce /Affectation du résultat**

Le conseil municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **10 163.33 €**,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- **6 478.02 €** en section de fonctionnement du budget prévisionnel 2017 (Chapitre 002)
- **3 685.31 €** en section d'investissement du budget prévisionnel 2017 (Article 1068)

◆ **2017-03-10 Budget annexe : Logements/Commerce / Budget prévisionnel 2017**

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité des membres présents et par chapitre, le budget prévisionnel de l'exercice 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **45 330.38 €** pour la section de fonctionnement et à **40 714.69 €** pour la section d'investissement.

◆ **2017-03-11 Subvention au CCAS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres, l'attribution d'une subvention de 3 000,00 € au CCAS.

◆ **2017-03-12 Admission en non-valeur**

Mme Le Maire informe les membres du conseil municipal que la Trésorerie a présenté un état des taxes et produits irrécouvrables pour un montant de 157.77€ portant sur les années 2012 à 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables pour un montant de 157.77 €.

◆ **2017-03-13 Restauration scolaire : prestation de fourniture et livraison des repas à la cantine scolaire : Adhésion au groupement de commande**

Le contrat avec la société RESTORIA arrive à échéance en septembre 2017 et il convient de lancer une nouvelle consultation pour la fourniture des repas à la cantine scolaire.

Mme Le Maire propose aux membres du conseil municipal de lancer une consultation groupée avec plusieurs communes du territoire. Sont concernées les communes de Saint Gravé, de Larré de Le Cours, les associations de gestion des restaurants scolaires de Malansac et de Pluherlin et l'association Eveil.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité valident cette proposition et autorisent Mme Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour la passation de ce marché public.

◆ **2017-03-14 Personnel communal -Avancement de grades 2017 - taux de promotion**

Madame le Maire explique qu'en application de l'article 49 – 2e alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Elle indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Madame le Maire ajoute que les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel.

Madame le Maire informe le conseil que le Comité Technique Départemental, par décision du 16 mars 2017, a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit :

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES D'AVANCEMENT	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Critères de détermination du taux de promotion (le cas échéant)	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Manière de servir	100%	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3	Manière de servir	100%	1

◆ **2017-03-15 Personnel communal -Avancement de grades 2017- tableau des effectifs**

Suite à la fixation du taux de promotion pour l'avancement de grade 2017 du personnel communal,

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,

Mme Le Maire propose l'avancement de grade de deux agents :

- Rédacteur principal de 2^{ème} classe au 01/04/2017 ;
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/04/2017,

Mme Le Maire propose donc au conseil municipal de créer ces postes au tableau des effectifs à compter du 01/04/2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider les avancements de grades aux dates indiquées ci-dessus ;
- de créer ces deux postes au tableau des effectifs.

◆ **2017-03-16 Morbihan Energie : achat groupé d'énergie**

Mme Le Maire rappelle que le conseil municipal a adhéré au groupement de commande pour « l'achat d'énergies et la fourniture de services associés » initié par le syndicat Morbihan Energie par délibération du 13/03/2015.

Les marchés conclus arrivent à échéance le 31 décembre 2017, il convient donc de renouveler l'adhésion à ce marché.

Mme Le Maire propose de renouveler l'adhésion à ce marché groupé d'électricité et d'y inclure l'ensemble des sites de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de renouveler l'adhésion à ce groupement de commande pour « l'achat d'énergies et la fourniture de services associés » ;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer l'acte constitutif du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président du SDEM, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante ;
- d'autoriser Madame Le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées ;
- de donner mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs ;
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante ;
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

◆ **2017-03-17 Indemnité de fonction des élus**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu les délibérations du Conseil Municipal en date 10 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2015 fixant les indemnités de fonction des conseillers municipaux titulaires de délégation,

Vu le budget communal,

Considérant que suite au décret 2017 -85 du 26 janvier 2017 modifiant les indices de rémunération de la fonction publique au 1er janvier 2017, et en prévision des évolutions à venir, il convient de mettre à jour la délibération fixant les indemnités des élus, en faisant référence à « l'indice brut terminal ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide les indemnités de fonctions allouées aux élus mensuellement telles que présentées à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Maire	38% de l'indice terminal
Adjoint 1	11.5% de l'indice terminal
Adjoint 2	11.5% de l'indice terminal
Adjoint 3	11.5% de l'indice terminal
Conseiller 1 titulaire de délégation	5.75% de l'indice terminal
Conseiller 2 titulaire de délégation	5.75% de l'indice terminal

◆ **2017-03-18 SIAEP -Réhabilitation d'assainissement non collectif : terrain des sports – convention d'études**

Mme Le Maire informe le conseil municipal que le SIAEP, suite à la réunion publique du 08 février 2017, propose une convention d'étude pour la mise en conformité des installations d'assainissement des eaux usées.

Cette étude a pour objectif de définir le projet de réhabilitation des ouvrages concernés et d'estimer le coût des travaux exacts. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une opération groupée qui peut permettre de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (60% sur étude et travaux)

Mme Le Maire propose de valider la réalisation de cette étude préalable à la réhabilitation de l'installation d'assainissement non collectif du terrain des sports.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la réalisation de cette étude préalable à la réhabilitation de l'installation d'assainissement non collectif du terrain des sports.
- Autorise Mme Le Maire à signer la convention d'étude avec le SIAEP ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

◆ **2017-03-19 Point Boulangerie -épicerie**

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal que M OLIVIER a donné son préavis concernant le bail du local boulangerie-épicerie. Celui-ci prendra fin le 19 mai 2017.

Elle informe le conseil municipal que l'absence d'espace dédié à la pâtisserie freine la possibilité pour un nouveau boulanger de s'installer dans ces locaux communaux.

En conséquence elle sollicite l'avis du conseil municipal concernant la possibilité de réaliser des travaux afin d'aménager un espace pâtisserie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, conscients de la nécessité de maintenir une boulangerie dans la commune, émettent un avis favorable au principe d'extension du local boulangerie, afin de créer un espace laboratoire pâtisserie, sous condition que le budget maximum de 40 000 euros soit respecté.

◆ **2017-03-20 Point rythmes scolaires**

Mme Le Maire rappelle que l'école St Pierre a décidé de ne plus appliquer les nouveaux rythmes scolaires mis en place depuis la rentrée de septembre 2014 et de revenir à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2017.

Par ailleurs elle informe le conseil municipal que le conseil d'école de l'école Arc En Ciel réuni le 10 mars 2017, propose une nouvelle organisation des rythmes scolaires.

En effet, suite à la réalisation de deux enquêtes auprès des familles le conseil d'école propose de répartir les TAP de la façon suivante, à compter de la rentrée de septembre 2017 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h	Enseignement 3h00 180'	Enseignement 3h00 180'	Enseignement 3h00 180'	Enseignement 3h00 180'	Enseignement 3h00 180'
12h					
13h30	PM 1h45 105'	PM 1h45 105'		PM 1h45 105'	PM 1h45 105'
13h45	TAP « civique »	TAP « civique »		TAP « civique »	TAP « civique »
	Enseignement 2h15 135'	Enseignement 2h15 135'		Enseignement 2h15 135'	Enseignement 2h15 135'
16h00	TAP	TAP		TAP	TAP
16h30	0h30 - 30'	0h30 - 30'		0h30 - 30'	0h30 - 30'

Le conseil municipal regrette la proposition de cette nouvelle organisation :

- qui ne respecte pas davantage le rythme des enfants
- qui ne permettra plus d'envisager la mise en place d'animation et d'intervenants extérieurs,

Toutefois, le conseil municipal respecte la proposition du conseil d'école et des parents et, après délibérations (POUR : 8, CONTRE : 2, ABSTENTION : 3), valide la nouvelle proposition d'organisation telle que présentée ci-dessus.

Le conseil municipal précise également que :

- les TAP de 16h00 à 16h30 auront lieu à l'école,
- le temps TAP « civique » sera maintenu de 13h30 à 13h45,
- cette nouvelle organisation ne permettra plus la mise en place d'animations,
- les familles devront inscrire les enfants à l'année,
- le PEDT ainsi que le règlement intérieur seront mis à jour.

QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

✓ **Agence postale communale**

Mme Le Maire informe le conseil municipal de la modification du volume horaire d'ouverture du bureau de poste à compter du 1^{er} décembre 2017. Le temps d'ouverture passera de 27.5 heures à 15 heures.

- ✓ **Compétence transport scolaires et interurbains**
Loi Notre : rappel transfert de la compétence transport des conseils départementaux aux conseils régionaux à compter de septembre 2017 (interlocuteurs inchangés)
Proposition du département du transfert de propriété de l'abri bus installé sur la commune à compter de sep 2017.
- ✓ **Salle Polyvalente**
Mme Le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation ne débiteront pas avant septembre, la mise en location de la salle est donc possible pour cet été.
- ✓ **Retour institution aménagement de la vilaine et réunion groupe de travail inventaire cours**
- ✓ **Elections Présidentielles**
La permanence du bureau de vote est établie en séance.
- ✓ **Téléphonie mobile**
Mme Le Maire informe le conseil municipal que la consultation concernant la réalisation du pylône est lancée.

DATES A RETENIR :

- ✓ Rappel zone de gratuité de printemps à Kervault le 1^{er} avril de 10h à 17h00
- ✓ Date du prochain CCAS avec vote du budget **vendredi 07 avril à 17h30**
- ✓ Commission finances pour étude des demandes de subventions le lundi 10 avril à 18h30
- ✓ Réunion communication le mercredi 12 avril à 18h (foire / distribution bulletin)
- ✓ Journée citoyenne : date et organisation 27 MAI MATIN (lieux..) info au conseil
- ✓ Date Tirage au sort jury d'assise en réunion publique le vendredi 14 avril à 11h00

La date du prochain conseil municipal est fixée au **19 mai** à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire Clôt la séance et remercie les conseillers et le public de leur attention à 23 H 30